



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/40/5
26 février 1992

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la Protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Le Caire, 25-26 février 1992

**RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU
DES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION
POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE
LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS**

Ouverture de la réunion

1. La réunion a été déclarée ouverte par S.E. M. Atef M. Ebeid, Ministre à la Présidence du Conseil, Ministre d'Etat au Développement administratif et Ministre chargé de l'Environnement d'Egypte (président du Bureau). M. Etienne Franzi, vice-président (Monaco), M. Mohamed Adel Hentati, vice-président (Tunisie) étaient présents. M. Uri Marinov, rapporteur (Israël) avait envoyé ses excuses à propos de son absence due à de mauvaises conditions climatiques. M. S. Busuttil, Coordonnateur du PAM et M. L. Jetic, Spécialiste en sciences de la mer (hors classe) représentaient le Secrétariat. M. I. Dharat, Administrateur de programme faisait office de secrétaire technique de la réunion. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.
2. Dans sa déclaration liminaire, le président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et que les délibérations soient couronnées de succès.

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

3. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat et contenu dans le document portant la cote UNEP/BUR/40/1. A la demande du Coordonnateur, le Bureau a tenu une session à huis clos le 25 février 1992. Un compte-rendu confidentiel sur lequel les membres du Bureau étaient d'accord leur a donc été distribué.

Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement du budget - programme 1991-1992 approuvé

4. M. S. Busuttil, Coordonnateur du PAM, a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, 8-11 octobre 1991) contenu dans le document UNEP/BUR/40/3. Il a fourni des renseignements complémentaires sur les développements récents.
5. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'un développement important avait eu lieu avec la préparation d'un Plan d'action pour la protection de la mer Noire contre la pollution. Un comité de direction composé de représentants de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE a été mis en place. M. L. Mee (AIEA/ILMR) représentera le PNUE/PAM à ce comité. Il a été demandé au Coordonnateur du PAM de fournir ses conseils sur les aspects diplomatiques de l'exercice. Une somme de 19 millions de dollars E.U. devait être allouée au projet pour une période biennale.

Il est vraisemblable que le Plan d'action des pays riverains de la mer Noire sera développé en étroite association avec le PAM.

6. Le Coordonnateur a souligné que l'une des priorités essentielles auxquelles le PAM devait actuellement faire face intéressait le financement. Il a informé la réunion, qu'à sa nomination il avait trouvé une situation très critique tant au siège d'Athènes que dans les centres régionaux. La situation exigeait une action immédiate; et à cette fin, il a effectué des visites officielles en France et en Italie parvenant à assurer le virement des contributions importantes de ces pays. Dans le cas de l'Italie, le Coordonnateur a indiqué que le Sénateur M. Butini (ex-vice-président du Bureau) s'appliquait réellement à trouver différents moyens pour éviter à l'avenir les retards dans le versement de la contribution italienne.
7. Il a informé la réunion qu'au cours d'une réunion en janvier, S.A.S. le Prince Rainier de Monaco, avait exprimé un vif intérêt aux affaires concernant la Méditerranée et qu'il était disposé à accorder son co-parrainage à une session spéciale sur les problèmes de l'environnement et du développement en Méditerranée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
8. Lors d'une rencontre avec le Premier Ministre de Malte et diverses autorités de ce pays, il a reçu l'assurance du soutien continu de Malte au REMPEC et au PAM en général.
9. En ce qui concerne la composante surveillance continue, il a informé la réunion de la mise en oeuvre du programme mais que plusieurs Parties contractantes n'envoyaient pas d'informations et de données sur leurs activités menées dans le cadre du programme MED POL, ce qui empêchait l'Unité de présenter un tableau complet de l'état de la pollution en mer Méditerranée. Il a informé le Bureau qu'afin que l'Egypte puisse pleinement mettre en oeuvre son programme de surveillance continue, une réunion consultative avait été tenue le 24 février 1992 dans les locaux de l'Agence pour l'Environnement d'Egypte et qu'un plan d'activités pour 1992 relatif à cette mise en oeuvre avait été adopté.
10. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'au cours d'une réunion d'experts convoquée au Caire en décembre dernier, un Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne avait été approuvé. Le Plan d'action a été distribué à toutes les Parties contractantes afin d'être examiné et mis en oeuvre.

11. En vue de rehausser l'image du PAM, il a organisé une conférence de presse à Athènes au mois de janvier 1992 à laquelle ont assisté plus de 50 représentants de la presse nationale et de la presse étrangère. Les contacts avec les organisations non gouvernementales ont été intensifiés, et plus particulièrement avec l'Organisation juridique internationale (OJI) à propos du Protocole offshore et du Protocole relatif aux déchets dangereux, avec la CIESM, MAREVIVO pour la préparation d'une étude et ASPEN sur les répercussions de la Conférence de Rio sur l'environnement méditerranéen.
12. En ce qui concerne la CNUED, M. S. Busuttill a indiqué que plusieurs pays signataires lui avait fait remarquer qu'il conviendrait d'organiser au cours de la conférence, une session spéciale consacrée aux affaires méditerranéennes. Il s'est adressé de façon informelle au Secrétariat de la CNUED à propos de cette question. Le Coordonnateur a proposé que le président du Bureau envoie une lettre au Secrétariat de la CNUED exprimant ce souhait comme le reflet d'une contribution importante au déroulement de la Conférence.
13. Le Coordonnateur a informé la réunion des développements concernant la Charte de Nicosie. Une réunion du groupe de travail de la CEE s'est tenue à Bruxelles à laquelle l'Unité avait été invitée. Lors de la réunion, un projet de plan d'action pour la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme et d'actions spécifiques a été discuté. Après examen ultérieur de ce projet de plan, le PAM a envoyé une lettre aux Communautés européennes indiquant qu'il était disposé à renforcer la coopération avec la Communauté, soulignant l'importance de bénéficier de l'expérience du PAM et de ne pas faire double emploi avec certains travaux importants que le PAM avaient déjà entrepris. Il a informé la réunion que les Communautés européennes projetaient de tenir au Caire du 28 au 30 avril 1992 une réunion ministérielle en vue d'examiner le Plan d'action.
14. M. S. Busuttill a informé la réunion qu'il avait reçu une requête de l'Albanie demandant d'envoyer dans ce pays une mission pluridisciplinaire qui offrirait ses conseils sur la politique en matière d'environnement et plus particulièrement sur les questions de gestion des zones littorales.
15. Pour ce qui est de la composante juridique, il a prié la réunion de se reporter aux recommandations sur des questions spécifiques concernant le Protocole offshore et le Protocole relatif aux déchets dangereux (document UNEP/BUR/40/4). De plus il a informé la réunion de la création le 8 décembre 1991 de la Cour internationale pour la protection de l'environnement de la mer Méditerranée par divers experts provenant de plusieurs pays méditerranéens. Bien que le PAM ne soit pas un des partenaires du projet, il a signifié qu'il était prêt à apporter son appui et sa coopération à la Cour.

16. Une autre développement dans le domaine juridique a trait à la création éventuelle d'"Autorités méditerranéennes" qui assumeraient la responsabilité d'ensemble de toutes les ressources marines de la Méditerranée.
17. Se référant aux questions administratives et financières, le Coordonnateur a souligné qu'il songeait à procéder à certains changements qui permettraient une plus grande efficacité dans les services rendus aux Parties contractantes. A propos des frais de voyage, il faisait de son mieux pour que, dans la mesure du possible, les frais de voyage soient couverts par les organisations accordant leur patronnage et qu'il prenait les mesures nécessaires pour réduire les voyages du personnel et rationaliser les procédures administratives. Il a informé la réunion que des contacts avaient été pris avec les autorités grecques compétentes pour trouver à Athènes une nouvelle installation appropriée pour l'Unité.
18. Enfin, il a informé la réunion de la proposition reçue du rapporteur (Israël) concernant l'adoption d'une nouvelle appellation du PAM.
19. Lors de la discussion générale qui a suivi, les membres du Bureau ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du rapport du Coordonnateur sur la rationalisation des procédures administratives.
20. Le vice-président de Tunisie a demandé que soit éclaircie la question concernant les fonds complémentaires pour le PAM, si le document sur les procédures du PAM dont il avait été convenu au cours de la réunion des Parties contractantes au Caire avait été distribué aux Parties contractantes et à quelle date. En ce qui concerne le projet de Plan d'action des CE, alors qu'il était nécessaire d'avoir un tableau plus net de la proposition, il a souligné l'importance qu'il y avait à profiter de cet exercice et à ne pas paraître en être gêné.
21. Dans sa réponse, le Coordonnateur a souligné que des contacts intensifs avaient été pris avec la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le FEM (Fonds pour l'environnement mondial) en vue d'assurer des ressources financières supplémentaires. Quant au règlement intérieur du PAM, il a informé la réunion que les lettres avaient été envoyées à toutes les Parties contractantes pour commentaires. Le Secrétariat réviserait le document de travail en se fondant sur ces observations et présenterait des propositions précises à la prochaine réunion du Bureau.

22. Le président du Bureau a exprimé ses préoccupations sur la disponibilité des fonds affectés au PAM. Il a souligné qu'il était nécessaire que tous agissent de manière urgente pour accélérer le versement des contributions annuelles convenues. Il a promis de suivre de très près cette question en envoyant des lettres et des télécopies (fax) et en s'efforçant de procéder à des contacts personnels. Le président a proposé que le PAM prépare une liste des projets du Plan devant être financés par des institutions financières internationales. La liste pourrait couvrir entre autres, le reboisement et l'amélioration de la qualité des eaux, la protection des sites naturels et historiques, la mise en place d'installations de réception portuaires et la recherche de technologies peu coûteuses pour le traitement de l'eau et de l'air.
23. Le vice-président de Tunisie a appuyé cette proposition, ajoutant que la liste devrait être fondée sur les priorités des projets pour le PAM qui seraient prêts à en bénéficier et en particulier à la suite de la Conférence de Rio (Ordre du jour - 21).
24. Le Coordonnateur a indiqué que le reboisement, et plus particulièrement les incendies de forêt représentaient une des préoccupations majeures de la région méditerranéenne. A cet égard, il a informé la réunion que le Conseil de l'Europe examinait la possibilité de formuler une convention pour couvrir cette question du reboisement en général et des incendies de forêt en particulier. Pour ce qui est des ressources en eau, il a souligné que pour tous les pays de la Méditerranée l'eau était une priorité. L'Italie serait cette année l'hôte d'une conférence sur les ressources en eau douce et a demandé que le PAM accepte de l'organiser en coopération. Le Coordonnateur a souligné que le Centre des ASP traitait des questions relatives aux sites historiques et naturels, y compris les parcs marins.

Enfin, le Coordonnateur a souligné l'importance de créer une équipe de travail d'urgence et de stocker du matériel pour pouvoir faire face à toute situation critique de pollution en Méditerranée. A cet égard, il s'est reporté à la résolution qu'une Conférence informelle des ministres responsables de l'environnement des pays méditerranéens tenue à Malte en novembre 1991 avait adoptée, avant la Conférence "Clean Seas" qui avait recommandé la mise en place de ces deux mécanismes importants.

25. Le Bureau a convenu d'appuyer les propositions présentées par le Coordonnateur, lui demandant dans les cas où cela est possible de prendre les mesures nécessaires à leur application.

26. A la fin de la discussion de ce point de l'ordre du jour, le Bureau a pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités contenu dans le document UNEP/BUR/40/3 et des observations complémentaires présentées oralement par le Coordonnateur.

Point 3 de l'ordre du jour - Statut du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

27. Le Bureau a délibéré sur une lettre en date du 3 février 1992 que le PAM avait reçue du Ministre des Affaires étrangères de Croatie demandant d'adhérer à la Convention de Barcelone. Il a été convenu que dans l'attente d'une reconnaissance de la Croatie par les Parties contractantes, il ne serait pas possible d'appliquer les procédures d'adhésion conformément à l'article 26 de ladite Convention. La lettre sera, néanmoins, finalement envoyée à titre d'information aux Parties contractantes.

Le Bureau a ensuite examiné le fonctionnement du CAR/PAP à Split. Etant donné la situation incertaine régnant en Croatie, le Bureau a recommandé au Coordonnateur d'exercer une surveillance attentive sur le Centre de Split. Alors que le Bureau a convenu que, sauf avis contraire, les relations entre le PAM et le Centre de Split devraient se poursuivre comme "d'ordinaire", il a néanmoins considéré qu'étant donné les circonstances, il conviendrait de rechercher d'autres sources de financement, l'Allemagne ayant été proposée pour un parrainage éventuel du Centre de Split. Jusqu'au moment où il aura été possible d'éventuellement identifier ces fonds, il convient de maintenir le mode de fonctionnement actuel.

28. Cependant, le Bureau a pensé qu'il est nécessaire que le Centre dispose d'un statut juridique conforme aux dispositions en vigueur du PAM. A ce sujet, l'acquisition de ce statut doit aller à la fois et en même temps l'intégration de la Croatie en tant que Partie contractante à la Convention de Barcelone et la signature d'un accord de siège entre la Croatie et le PNUE selon les procédures appliquées aux autres centres du PAM.

Point 4 de l'ordre du jour - Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes

29. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/BUR/40/4. Après une brève discussion, le Bureau a convenu de ce qui suit:

(I) Protocole offshore

- (1) Le Secrétariat devra distribuer aux Parties contractantes la dernière version du projet (document UNEP(OCA)/MED WG.30/4) accompagnée des amendements proposés sur des articles spécifiques, leur demandant de communiquer leurs observations avant une date précise.
- (2) Le Secrétariat et le président du Bureau examineront et évalueront ces observations; en se fondant sur cette évaluation, ils décideront s'il convient de convoquer une autre réunion d'experts ou d'autoriser le Directeur exécutif du PNUE à convoquer la conférence de plénipotentiaires.

(II) Déchets dangereux

- (1) Le Secrétariat devra préparer une étude d'évaluation technique sur la question des déchets dangereux en Méditerranée. Une telle évaluation sera préparée sur la base des informations fournies par les Parties contractantes. L'évaluation devra comprendre une étude des accords existant en la matière ainsi que des recommandations précises proposées. Le Bureau fera le point lors de sa prochaine réunion.

(III) Personnel des institutions des N.U. détaché à Athènes

- (1) Le Bureau a autorisé le président à envoyer deux lettres à l'OMS et à la FAO les priant d'examiner la possibilité de financer les salaires du personnel des institutions détaché à Athènes sur leur budget à partir de 1993. Il conviendrait néanmoins d'avoir établi auparavant des contacts de haut niveau avec les fonctionnaires de ces organisations.

(IV) Amendement au Protocole relatif aux immersions

- (1) Le Bureau a autorisé le Secrétariat à élargir le sujet de la conférence des plénipotentiaires sur le Protocole offshore avec les amendements à apporter au Protocole relatif aux immersions en vue d'y inclure l'interdiction de l'incinération des déchets et de l'immersion des déchets industriels en mer Méditerranée.

- (2) Le Bureau a demandé au Secrétariat de rassembler des informations à ce sujet auprès des Parties contractantes et de proposer des solutions alternatives pour leur élimination.

(V) Assistance octroyée aux pays pour l'application du Protocole tellurique

- (1) Le Bureau a accepté la proposition du Secrétariat que cette question soit abordée lors de la première réunion du Bureau en 1993.

(VI) Questions administratives et financières

(1) Vérification des comptes du PAM

Le Bureau a accepté la proposition du Secrétariat que les comptes du PAM soient certifiés par la siège du PNUE et présentés au Bureau pour examen à sa prochaine réunion.

(2) Utilisation d'une autre monnaie

Le Bureau a convenu que comme premier pas dans cette direction, les activités spécifiques financées sur les ressources extra-budgétaires ainsi que la contribution de contrepartie des Etats hébergeant des centres d'activités régionales pourraient être consignées en ECU dans les documents du PAM.

(3) Règlement intérieur

Le Bureau a autorisé le Secrétariat à présenter lors de la prochaine réunion les propositions émanant des commentaires reçus des Parties contractantes sur le document relatif au règlement intérieur du groupe de travail qui avait été présenté lors de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes.

(4) REMPEC

Le Bureau a été informé que, conformément aux décisions préalables des Parties contractantes, une somme de 30.000 dollars E.U. avait été allouée pour l'installation du système INMARSAT ainsi qu'une somme de 10.000 dollars E.U. pour l'assistance aux pays dans des cas de situation critique.

(5) Consultants

Le vice-président de Tunisie a souligné que certaines activités et études pouvaient être effectuées par le personnel de l'Unité et des Centres au lieu d'être confiées à des consultants.

Le Coordonnateur a déclaré que le personnel très réduit de l'Unité était déjà surchargé de travail. La proposition est appréciée mais il convient d'être réaliste. L'Unité fera de son mieux pour mener à bien ses tâches avec ses propres ressources mais doit avoir recours à des consultants extérieurs lorsque la situation l'exige.

Point 5 de l'ordre du jour - Lieu et date de la prochaine réunion du Bureau

30. Sur proposition du Secrétariat, le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à Athènes, Grèce, du 20 au 21 octobre 1992.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

31. Le Bureau a reçu des informations au sujet du Centre italien de Télédétection créé, équipé, pourvu de personnel et financé par le gouvernement italien qui a proposé que ce Centre offre ses services aux Parties contractantes dans le cadre bilatéral.

A la lumière de décisions préalables du Bureau et des Parties contractantes à propos de la télédétection, le Bureau, tout en reconnaissant le potentiel de ce Centre à fonctionner comme un centre d'activités régionales de télédétection sous l'ombrelle du PAM a demandé au Secrétariat d'obtenir de plus amples informations au sujet du Centre et de son programme. Ces informations pourraient être distribuées à toutes les Parties contractantes demandant leur opinion quant à la proposition (qui serait transmise au Bureau à sa prochaine réunion), d'après laquelle ce Centre deviendrait un centre d'activités régionales pour la télédétection sous l'ombrelle du PAM.

32. Le Bureau, à part les autorisations accordées au Coordonnateur lors de la réunion à huis clos mentionnée au paragraphe 3 du présent rapport, a autorisé qu'une somme qui ne dépasserait pas 6.000 dollars soit dépensée en travaux d'entretien et de réparation des locaux, du matériel, etc. de l'Unité de Coordination.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

33. Le Bureau a adopté son rapport mercredi 26 février 1992.
34. En adoptant le rapport, le Bureau a exprimé sa gratitude à son président et au gouvernement d'Égypte pour avoir hébergé sa réunion au Caire et les a remerciés des facilités et de l'hospitalité offertes à cette occasion.

Annexe I

List of Participants

Liste des Participants

**EGYPT
EGYPTE**

President

H.E. Mr. Atef M. Ebeid
Minister of Cabinet Affairs
Minister of State for Administrative
Development and Minister in Charge
of the Environment
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
11 Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 20 2 3550164
Tlx: 91-93794 WAZRA UN
Fax: 20 2 3420768

**MONACO
MONACO**

Vice-President

Mr. Etienne Franzi
Délégué Permanent Adjoint auprès des
organismes internationaux
Délégation permanente auprès des
organismes internationaux
16 boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco Cedex
Principauté de Monaco

Tel: 33 93 151617
Tlx: 42-469796
Fax: 33 93 302474

TUNISIA
TUNISIE

Vice-President
Mr. Mohamed Adel Hentati
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
Premier Ministère
15 rue 8000 - Montplaisir 1802
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 782281
Tlx: 409-15190 ANPE TN
Fax: 216 1 789844

Advisers
Conseillers

EGYPT
EGYPTE

Mr. Salah Hafez
Chairman-in-Charge
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
Cabinet of Ministers
11 Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 20 2 3411323
Tlx: 91-93794 WAZRA UN
Fax: 20 2 3420768

Mr. Mohamed Fawzi
Marine Environment Expert
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
Cabinet of Ministers
11 Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 20 2 3416546
Tlx: 91-93794 WAZRA UN
Fax: 20 2 3420768

**CO-ORDINATING UNIT FOR
THE MEDITERRANEAN ACTION
PLAN**

Prof. Salvino Busuttil
Co-ordinator

**UNITE DE COORDINATION
DU PLAN D'ACTION POUR
LA MEDITERRANEE**

Mr. Ljubomir Jeftic
Senior Marine Scientist

Mr. Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

P.O.Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens, Greece

Tel: 301 724 4536
Tlx: 22 2611 MEDU GR
Fax: 301 729 1160